



L'HONORABLE GAÉTAN DUMAS
JUGE COORDONNATEUR
COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC
DISTRICTS DE SAINT-FRANÇOIS, BEDFORD ET MÉGANTIC
Palais de justice, 375, rue King ouest, Sherbrooke (Québec) J1H 6B9
Téléphone: (819) 822-6928 Télécopieur (819) 820-3924

Le 12 février 2014

Télécopieur : 514 878-1450

Me Patrice Benoit
Gowling Lafleur Henderson s.e.n.c.r.l
1 place Ville-Marie, 37e étage
Montréal QC H3B 3P4

**OBJET : In the matter of the Plan of compromise or arrangement of Montreal
Maine & Atlantic Canada co.
C.S. : 450-11-000167-134**

Maître Benoit,

Relativement au dossier mentionné en rubrique et suite à la demande d'un « *joint status conference* » je désire vous aviser qu'après discussion avec le juge Kornreich, il ne lui sera pas possible de se déplacer à Sherbrooke pour la tenue d'une telle conférence. Celui-ci est disponible le 26 février puisque des auditions étaient prévues dans le dossier de MMA.

Trois possibilités s'offraient donc à moi :

- 1- Vous écrire la présente lettre;
- 2- Rendre une ordonnance motifs à suivre (*reasons to follow*);
- 3- Rendre un jugement motivé avec les ordonnances appropriées.

Dans un but d'efficacité et pour nous assurer de la disponibilité du plus grand nombre d'avocats et de créanciers possibles, j'ai décidé de vous aviser immédiatement que je déposerai un jugement motivé d'ici le 24 février 2014.

Par contre, je vous annonce immédiatement que ce jugement expliquera les raisons pour lesquelles j'accorde la demande de tenir une conférence conjointe avec le juge Kornreich à Bangor, Maine. Cette conférence ne sera pas une conférence de règlement à l'amiable, mais tous comprendront que le sort du dossier pourra dépendre des décisions qui seront prises pour la suite des procédures dans ce dossier.

En conséquence, je vous demanderais d'adresser la présente au « *mailing list* » afin que tous puissent prendre les arrangements nécessaires pour être présents à la conférence.

Le juge Kornreich nous avisera par l'entremise du contrôleur et des avocats américains de l'heure et de l'endroit de la tenue de cette conférence.

Cette conférence se tiendra à huis clos. Une entente de confidentialité devra être signée par tous ceux qui seront présents à ladite conférence.

Vous pourrez également transmettre au « *mailing list* » le projet d'entente de confidentialité que vous entendrez soumettre lors de cette conférence.

Espérant le tout conforme, je demeure,

Bien à vous,

GAÉTAN DUMAS

GAÉTAN DUMAS, juge coordonnateur
Districts de Saint-François, Bedford et Mégantic
GD/mg